

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIVISION DEVELOPPEMENT	Réf. DRi.1.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONAL	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Assumer les délégations de pouvoir autorisés par le Directeur Général dans la région ;
2	Coordonner les différentes actions relatives aux projets de développement de toutes les autres représentations de l'ONEE branche eau dans la région ;
3	Programmer et réaliser les études des projets AEP ;
4	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'AEP.
5	Programmer et réaliser les études générales et détaillées afférentes aux projets d'assainissement.
6	Piloter les actions relatives aux études environnement et protection des ressources ;
7	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'assainissement.
8	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
9	Réaliser des contrôles inopinés ;
10	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus développement au niveau de la région ;
11	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation